

COLLECTE DES DASRI 2011 (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)

Les déchets issus des soins médicaux pratiqués par les particuliers eux-mêmes (diabétiques, hémophiles, ...) **ne doivent pas être jetés à la poubelle**. Ils doivent être conservés dans des contenants spécifiques pendant une période de 3 mois, au maximum, et être évacués par des filières spécialisées.

La Communauté de Communes met en place une collecte spécifique gratuite de ces déchets.

- **Quelles sont les personnes concernées ?**
Uniquement les particuliers (les professionnels de santé, médecins, infirmiers, vétérinaires, ... doivent posséder leur propre filière d'élimination, et ne doivent pas laisser leurs DASRI chez leurs clients).
- **Quels sont les déchets concernés ?**
Tous les déchets piquants / coupants issus de soins (en particulier tous les matériels d'injection : seringues, lancettes à insuline, stylos injecteurs, ...).
- **Où peut-on déposer ses DASRI ?**
Dans les déchèteries intercommunales de Chalonnes – Saint Georges – Champtocé et Rochefort aux heures habituelles d'ouverture. **Seuls, les habitants du Loire-Layon ont accès à ce service.** Lors du dépôt, il sera demandé un justificatif de domicile et une pièce d'identité.
- **Quand ?**

Du lundi 7 mars au samedi 12 mars 2011
 Du lundi 23 mai au samedi 28 mai 2011
 Du lundi 22 août au samedi 27 août 2011
 Du lundi 14 novembre au samedi 19 novembre 2011



- **Dans quels récipients ?**
Un petit **conteneur jaune homologué** vous est remis **gratuitement** en déchèterie. Un numéro spécifique lui est attribué permettant ainsi de préserver l'anonymat des personnes lors de la collecte ainsi que la traçabilité. **Aucun autre contenant ne sera accepté.**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service Environnement
Tél. : 02 41 78 36 08 – Mail : environnement@loire-layon.com